FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION

L'ÉQUITATION EN FRANCE ET EN EUROPE

N°9 • JANVIER 2019

Lettre d'information relative à l'actualité française et européenne pour la filière équestre.

Le poney-club et centre équestre à la française est un modèle unique au monde. Les cavaliers peuvent pratiquer l'équitation, au sein des structures équestres, à un moindre coût grâce au partage de la cavalerie, des infrastructures et de l'enseignement. Cela a permis à l'équitation en France d'être accessible au plus grand nombre. Cette organisation originale fait de la Fédération Française d'Equitation (FFE) l'une des premières Fédérations Olympiques sportives en France. Elle rassemble plus de 9 500 groupements équestres et 1,5 million de pratiquants dont 80% de cavalières. Au titre de sa délégation de service public délivrée par le Ministère des Sports, la FFE a pour mission de développer les pratiques, les formations et les compétitions sportives équestres. La FFE travaille en étroite collaboration avec ses partenaires européens à travers la Fédération équestre européenne (EEF – European Equestrian Federation) et ses homologues internationaux à travers la Fédération Equestre Internationale (FEI) et la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE).

EDITO

© FFE/PSV

Notre société connaît des retentissements majeurs ces dernières semaines.

A l'échelle de l'équitation, les enjeux sont aussi importants. Face à la baisse du nombre de licenciés s'expliquant par la hausse de TVA et par le changement d'habitudes lié aux rythmes scolaires, nous devons - sans relâche - défendre et promouvoir cette activité sportive atypique pratiquée en binôme avec un animal.
Cette année 2019 sera marquée par le déroulement du grand débat à travers les territoires mais aussi par le renouvellement du Parlement européen puis de la Commission européenne au cours de l'automne.
Nous devons tous, dans la diversité de nos responsabilités, nous attacher à ce que nous puissions assurer un mieux-vivre pour chacun, qui doit nécessairement passer par la création d'un écosystème favorable à l'emploi, dans les zones urbaines comme rurales. Cela sera aussi la clé pour le développement du sport, dont les valeurs véhiculées sont incontestées, et qui contribue au respect et à la cohésion de notre société.

Meilleurs vœux à chacun de vous pour 2019.

Serge LECOMTE,
président de la FFE.

NÉCESSAIRE RÉVISION DES RÈGLES SUR LES TAUX DE TVA APPLICABLES À L'ÉQUITATION

Suggestions des rapports européens et nationaux

L'année 2018 aura été marquée par la proposition de la Commission européenne du 18 janvier 2018, initiant une révision des règles relatives à la politique des taux de TVA. La liberté accordée aux États-membres leur permettrait de choisir les biens et services pouvant bénéficier des taux réduits applicables sur le territoire. Cette flexibilité ne serait pas sans garde-fous, avec l'instauration d'une liste négative de biens et services ne pouvant bénéficier de taux réduits, et le respect de critères pour l'application de taux réduits, devant bénéficier au consommateur final et répondre à un objectif d'intérêt général.
Le 3 octobre, dans le cadre de sa consultation, le Parlement européen a adopté un **avis**, à une très large majorité. L'équitation pourrait s'inscrire dans deux paragraphes dont le paragraphe 6 ter[1], issu d'un amendement porté par Monsieur ARTHUIS. Lors des débats portant sur ce texte, Jean ARTHUIS, Député européen de l'Ouest, Ancien Ministre, a insisté sur les différentes dimensions de la filière cheval. Il a ainsi interrogé la Commission européenne sur la possibilité pour les

[1] *(6 ter) Certaines activités économiques au sein de l'Union ont axé leur développement sur une croissance durable fondée d'une part sur une économie plus verte et d'autre part sur une croissance inclusive. Ces domaines jouent un rôle prépondérant dans le développement durable des zones rurales et périphériques, concourant à la dynamisation de la vie économique et sociale des territoires ruraux. Ainsi, la particularité de leurs activités répond pleinement aux attentes de la « Stratégie 2020 » et aux objectifs de la Commission en ce qu'elles valorisent des aspects sociaux, sanitaires, environnementaux, nutritionnels, culturels et l'égalité entre les hommes et les femmes. Il conviendrait dès lors, à cet égard, que les États membres s'emparent des possibilités offertes par l'article 98, paragraphes 1 et 2, de la présente directive, sous réserve d'en respecter les principes, notamment en gardant à l'esprit l'impact sur leurs finances publiques et sur le budget de l'Union.*

États-membres qui le souhaiteraient, dans le cadre de la réforme, d'appliquer un taux réduit de TVA à la filière cheval. La Commission européenne a répondu favorablement en précisant que cela serait possible si c'était la décision de l'État-membre.

Deux autres rapports ont également mis en lumière la nécessité d'obtenir une fiscalité adaptée à la filière équine. Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Premier ministre afin de conduire une réflexion sur l'avenir de la filière équine française, Jean ARTHUIS, a remis un rapport « Filière équine : vision et propositions pour un nouveau souffle - « *le pari de reconquérir le grand public* ». Bien que majoritairement consacrée au monde des courses, la mission a pu présenter la filière équine dans son ensemble, ses difficultés et proposer des mesures, y compris concernant la TVA.

Enfin, Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice et Vice-Présidente du Groupe Cheval, a également présenté un rapport sur le retour à un taux réduit de TVA pour la filière équine, suivi par l'adoption d'une résolution européenne. La Sénatrice y propose de réinterpréter la Directive TVA, à l'instar des réglementations des autres Etats-membres.

Alors que la Commission européenne envisage de passer de l'unanimité à la majorité qualifiée pour les sujets fiscaux, ces questions sont plus que jamais la préoccupation des acteurs professionnels, des consommateurs et des acteurs publics. En attendant toute modification des modalités d'adoption, il reste aux Ministres de l'Économie de poursuivre leurs travaux, en Conseil ECOFIN, en vue d'une adoption rapide et à l'unanimité, de la révision de la politique des taux de TVA. Ce dossier demeure de première importance pour l'équitation en France et son issue permettrait à nos responsables politiques nationaux d'adopter une fiscalité adaptée à nos activités.

GOUVERNANCE DU SPORT

Nécessité de mener une réflexion plus profonde

Laura FLESSEL et sa successeur, Roxana MARACINEANU ont initié un changement de gouvernance du sport. A l'issue de cette réforme, une nouvelle Agence du Sport devrait voir le jour dans les prochaines semaines. Bien que l'objectif puisse sembler favorable au monde du sport, des réserves doivent être émises concernant les risques plus profonds de remise en cause de notre modèle sportif, la place et le rôle des fédérations, les dangers que pourraient entraîner tout affaiblissement de la mission de service public confiée aux fédérations délégataires.

© DR

Par la nature et le modèle de développement de l'équitation, la FFE souhaite que des relations directes puissent être maintenues avec les Ministères, les Gouvernants, sans le filtre d'une structure intermédiaire, qui ne pourra pas traiter avec l'acuité nécessaire les préoccupations qui sont liées à la présence de l'animal cheval, à la situation économique et fiscale et aux aspects sociaux, s'expliquant par l'existence d'une convention collective propre.

Aussi, la Fédération et ses clubs souhaitent définir avec l'Etat une relation permettant de traiter transversalement des thématiques relevant de nombreux Ministères (Agriculture, Sports, Economie, Education, Santé, Handicap, Tourisme, Transport, Travail, Intérieur) permettant d'assurer un cadre propice au développement économique et à la pratique sportive équestre.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Mise en lumière de ce que représente l'équitation en France

Comme chaque année, les Championnats de France d'équitation se sont déroulés sur deux périodes, l'une consacrée aux championnats poney (7-15 juillet) puis aux clubs (21 au 29 juillet). Le Parc équestre fédéral, siège social de la FFE et maison des cavaliers, a ainsi accueilli 15033 cavaliers différents qui ont pu se mesurer dans 17 disciplines.

A l'invitation de Serge LECOMTE, la Fédération a eu l'honneur de recevoir de nombreux responsables publics parmi lesquels le Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire, François BONNEAU, le Député et Ancien Ministre de l'Agriculture, Nicolas FORISSIER.
Les équipes de la Fédération ont également présenté cet événement à leurs interlocuteurs réguliers du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en charge des dossiers « cheval ».
Lors de la semaine Clubs, Madame Laura FLESSEL, Ministre des Sports a visité également le Parc en compagnie de Martine LEGUILLE-BALLOY, Députée de Vendée et Présidente du Groupe Cheval à l'Assemblée Nationale, des Sénateurs du Loir-et-Cher Jean-Marie JANSSENS et Jean-Paul PRINCE, de Mohamed MOULAY, Vice-Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire, de Pascal BIOULAC, Vice-Président du Conseil Départemental et Maire de la commune hôte. Karine GLOANEC MAURIN, ayant récemment pris fonction comme Députée européenne de la région Massif Central - Centre, a également pu découvrir le site en fonctionnement.
A l'occasion de la mission qui lui a été confiée par le Premier Ministre, portant sur le PMU et plus généralement sur les équilibres au sein de la filière équine, Monsieur Jean ARTHUIS, Député européen de l'Ouest et Ancien Ministre de l'Economie et des Finances, a pu rencontrer différents acteurs équestres et visiter les installations que la Fédération s'attache à développer au service des clubs et des licenciés. Lors de cette visite, il a pu remettre les prix aux champions des épreuves de paradressage en compagnie d'Aurélie BRIHMAT, qui débutera dans quelques mois son Tour de France à cheval et de Blandine THERY-CHARMARD, Haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion au Ministère de l'Agriculture. Après avoir elle-même fait face à un accident, Aurélie BRIHMAT souhaite être l'ambassadrice des bienfaits de l'équitation pour les personnes en situation de handicap.
Isabelle FLORENNES, Députée des Hauts-de-Seine et le Sénateur des Hauts-de-France, Jean-Marie VANLERENBERGHE ont également pu visiter le site en pleine ébullition.

© FFE/PSV

Rendez-vous est pris du 6 au 14 et du 20 au 28 juillet pour l'édition 2019 des Championnats de France d'équitation.

PRÉSENCE AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES PUIS AU SALON DU CHEVAL

Rencontres avec les nouveaux Ministres

Pour la troisième année, la Fédération était présente au Salon des Maires et des Collectivités Locales (SLCL) qui se tenait du 20 au 22 novembre 2018 à Paris au Parc des expositions Porte de Versailles pour représenter les poney-clubs et centres équestres auprès des élus locaux. La présence de la FFE au Salon des Maires s'inscrit dans le prolongement du dispositif de communication directe mené auprès des élus visant notamment à présenter les actions possibles entre les poney-clubs, centres équestres et les collectivités. À l'occasion de sa visite au SLCL, Roxana MARACINEANU, nouvelle Ministre des Sports est venue à la rencontre des acteurs du monde sportif et de la FFE. Cet échange fut l'occasion de présenter la diversité des activités proposées par les poney-clubs et centres équestres dans les territoires ainsi que les outils développés par la FFE au service de ses clubs, et notamment Geocheval, outil cartographique des itinéraires équestres.
Lors du Salon du Cheval qui se tenait comme tous les ans à Paris fin décembre, la FFE y était représentée. Lors de sa visite au Salon, Didier GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a échangé avec les représentants de la Fédération sur la démocratisation de l'équitation et sur l'important maillage territorial. A travers leur présence, les poney-clubs et centres équestres représentent un réel apport pour les collectivités et contribuent aussi à valoriser une filière d'excellence.

© FFE/PSV

CHEVAL ET DIVERSITÉ

Convergence des actions pour le développement et l'animation d'un réseau

La FFE poursuit sa démarche engagée depuis plusieurs années avec la création d'une adhésion des acteurs du champ sanitaire et social, permettant aussi à la FFE d'accompagner les établissements dans leurs projets mais aussi de les représenter. De même, une nouvelle licence, à tarif préférentiel, a vu le jour, en septembre, pour les publics spécifiques, la licence bleue.

La médiation équine était au cœur des débats de la seconde édition de l'equimeeting. Ainsi les 27 et 28 septembre 2018, plus de 250 personnes sont venues, à Hennebont, échanger et réfléchir autour du thème « *Un secteur en développement pour des publics variés* ». De nombreux professionnels soignants et équestres se sont succédés pour présenter leur travail mais aussi leur analyse. Différents thèmes autour du handicap, de la réinsertion des détenus, de l'hippothérapie ont enrichi la réflexion des acteurs et leurs pratiques.

Fin novembre, Frédéric BOUIX, Délégué Général de la FFE, a présenté l'action de la FFE lors d'une table ronde consacrée à l'activité physique lors du 43e congrès de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP).

Partenaire d'Aurélie BRIHMAT dans son projet **Handidream**, la FFE se fait l'interface entre la cavalière et ses lieux de rencontres. Ce projet mènera, au printemps prochain, cette cavalière en situation de handicap et son papa, à cheval sur les routes de France durant quatre à six mois. Elle ira à la rencontre de patients d'une vingtaine de centres de rééducation pour leur redonner de l'espoir.

Enfin, une première formation «*initiation médiation avec les équidés*» a eu lieu en janvier au Parc Equestre fédéral à l'attention des professionnels du secteur médico-social et de la santé. Une formation diplômante devrait voir le jour au cours de l'année 2019. En effet, la FFE mesure la nécessité de structurer et professionnaliser les activités afin de garantir la qualité des accompagnements des personnes en situation de vulnérabilité.

Les 28 et 29 mars, la FFE organisera à Lamotte-Beuvron la 2e édition des Assises « Cheval et Diversité » intitulées « *Le cheval partenaire de santé, de la prévention à la reconstruction* ». Cet événement sera de nouveau l'occasion d'échanges entre les professionnels équestres et ceux de l'environnement médico-social et contribuera à créer des passerelles entre les différents secteurs impliqués.

L'ensemble de ces actions convergent dans un but commun qu'est le développement du réseau Cheval et Diversité, sur différents champs professionnels et dont la complémentarité se révèle être bénéfique.

LA FITE, TOUJOURS PLUS ENGAGÉE SUR LES SUJETS EUROPÉENS

Election au bureau de l'EHN et membre du groupe d'experts sur les voyages à forfait

• Le 16 octobre 2018, à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle du réseau européen du cheval (European Horse Network - ci-après « EHN ») à Bruxelles, la FITE a été élue comme membre du bureau.
Membre depuis octobre 2015, la FITE a souhaité se porter candidate au bureau afin de participer activement et porter les enjeux du tourisme équestre et de l'itinérance douce dans cette instance.

Cette organisation à but non lucratif rassemble 26 organismes représentant de nombreuses activités équines. Elle a pour objectif le développement de la filière équine en Europe en assurant notamment une meilleure visibilité de ce secteur et une plateforme d'échanges permettant de communiquer avec les institutions européennes sur les enjeux qui leur sont communs.

En intégrant le bureau de l'EHN, la FITE souhaite continuer le travail déjà engagé par ce réseau auprès des instances européennes, alors que le Parlement européen et la Commission européenne seront renouvelés courant 2019. Lors de cette Assemblée Générale, l'ensemble des anciens membres a également été réélu, auquel s'ajoute également le cluster français Hippolia.
A l'issue de cette assemblée générale, une conférence

Frédéric BOUIX, président de la FITE, délégué général de la FFE

© FFE/PSV

intitulée « *Responsible care throughout the life of equines* » parrainée par les députés européens Julie GIRLING et Jean ARTHUIS, s'est tenue dans l'enceinte du Parlement européen.

• A l'occasion des travaux de transposition de la Directive 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées entrée en vigueur le 1er juillet 2018, la FITE a été retenue comme membre du groupe d'experts mis en place par la Commission européenne.
En effet, la Commission européenne a établi un rapport sur l'application de certaines dispositions de la Directive puis rédigera un rapport général sur l'application de l'ensemble de la Directive pour le 1er janvier 2021. Ce groupe d'experts lui permet ainsi d'avoir le retour des professionnels sur l'application concrète de cette Directive et des difficultés.
Contrairement à ce que peut laisser penser l'intitulé de cette directive, certaines activités sont directement impactées par cette réglementation, transposée en France par une ordonnance et le projet de loi PACTE : l'accueil collectif de mineurs ou le stage d'équitation ou de tourisme équestre.

A cet égard, la FFE regrette que seuls les accueils collectifs associatifs aient été pris en compte et non ceux organisés par les centres équestres alors que ceux-ci sont très largement destinés à leurs licenciés, et qui se révèlent être l'extension de la pratique hebdomadaire.
Par la participation à ce groupe d'experts, la FITE souhaite porter la voix de petites structures qui n'ont pas pour objet la vente de produits touristiques, comme peuvent le faire les agences de voyages ou des tours opérateurs. Il est primordial que les décideurs publics européens et nationaux puissent prendre conscience de telles spécificités lors du processus législatif.

DÉCLINAISON PRATIQUE DE LA CHARTE SUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

Présentation du guide de bonnes pratiques lors de la conférence de l'EHN au Parlement européen

Après la Charte sur le bien-être équin, les acteurs se sont engagés dans la rédaction d'un **guide de bonnes pratiques** pouvant s'appliquer à tout détenteur, professionnel ou non. Ce guide a été rendu disponible en octobre et présenté lors de la Conférence du European Horse Network consacrée aux soins responsables au cours de la vie des équidés. Plus spécifiquement, la FFE déploiera les enseignements de ce guide dans les labels fédéraux et dans les cahiers des charges de labellisation, applicables aux poney-clubs et centres équestres labellisés ou souhaitant se porter candidat.
De même, la FFE intègre une sensibilisation à ces bonnes pratiques lors des stages fédéraux destinés aux cavaliers de haut niveau.
La FFE sera partenaire des **EquiEtudes** «*Le salon du bien-être du cheval de sport*» qui se dérouleront le samedi 16 mars aux Grandes Écuries de Chantilly. Les 23 et 24 mai prochains, la FFE sera associée aux « ***Journées sciences et innovations équines*** » organisées par l'IFCE, au cours desquelles sera abordée l'éthologie.

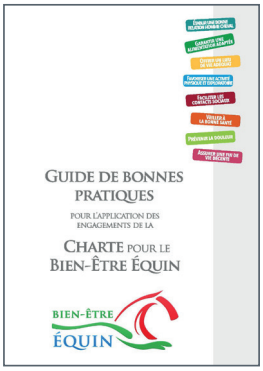

RETROUVEZ NOUS

Vous pourrez découvrir la FFE à l'occasion des prochains grands rendez-vous :

- **Salon International de l'Agriculture de Paris**
  Du 23 février au 3 mars 2019 – Porte de Versailles - Hall 2.1
- **Congrès « Cheval et Diversité « Le cheval partenaire de santé, de la prévention à la reconstruction »**
  Les 28 et 29 mars 2019 à Lamotte-Beuvron

POUR TOUTE INFORMATION

Fédération Française d'Équitation
Parc équestre fédéral - 41600 Lamotte Beuvron

Affaires européennes et institutionnelles
Catherine Bonnichon - de Rancourt / +33 (0)2 54 94 61 14 / lettre.institutionnelle@ffe.com

Service Communication
+33 (0)2 54 94 46 70 / communication@ffe.com